

<b>Ville de NIEDERBRONN LES BAINS</b>
---------------------------------------

## **PROCES-VERBAL**

### **des délibérations du Conseil Municipal**

#### **Séance Ordinaire du Lundi, 20 Juillet 2009**

L'an Deux Mille Neuf, le lundi, vingt juillet, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 10 Juillet 2009, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REISS, Député-Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

<b>CONSEILLERS ELUS EN FONCTION</b>	<b>27</b>
<b>PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE</b>	<b>21</b>

Le Député-Maire, F. REISS  
Les Adjointes au Maire, Mme WEISS, M. WAECHTER, Mme WENDLING,  
M. BONNEVILLE, Melle GUILLIER

#### **Les Conseillers Municipaux :**

M. BLAISE – M. BUCHER – M. BURT – Mme FEST – Mme HAETTEL – Mme KAISER –  
Mme KLEIN – M. KOTLENGA – Mme JAECK – Mme PAWLOWSKI – M. SCHNEIDER  
– M. STEINMETZ – M. UHLMANN – M. VANOVERBECKE – M. WALD

<b>ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR</b>	<b>3</b>
-------------------------------------	----------

Mme BRENDDEL-KOEHLER, qui donne pouvoir à M. BURT  
Mme HAUSER, qui donne pouvoir à Mme KAISER  
M. KETTERING, qui donne pouvoir à M. WALD

<b>ABSENTS EXCUSES</b>	<b>3</b>
------------------------	----------

M. AY – M. BOISSIER – Mme WEISBECKER

**CALCUL DU QUORUM** :  $26 : 2 + (1) = 14$

*(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).*

Le quorum est atteint avec 21 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

#### **Secrétaire de séance titulaire :**

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire.

Secrétaire Adjoint : M. Fabrice HELMSTETTER, Directeur Général des Services.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2009.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.
3. Point d'information sur les travaux de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
4. Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains : rapport d'activités 2008.
5. Cession du 2<sup>ème</sup> étage du Bureau Central à la Communauté de Communes du Pays de Neiderbronn-les-Bains.
6. Camping municipal du Heidenkopf : lancement d'une étude de développement.
7. Affaires financières et immobilières diverses :
  - 7/1 Accueil de jeunes sous Service Volontaire Européen à la Maison de l'Archéologie des Vosges du Nord et location d'un local : convention avec ICE.
  - 7/2 Subvention à l'association des Amis de la Wasenbourg.
  - 7/3 Demande de subvention au Conseil Général du Bas Rhin dans le cadre d'une exposition à la Maison de l'Archéologie.
  - 7/4 Subvention à l'I.M.E. d'Ingwiller.
  - 7/5 Subvention d'investissement au Centre de Rencontre Albert Schweitzer.
8. Divers et communications
  - 8/1 Triathlon Challenge France. : organisation d'une 3<sup>ème</sup> édition.
9. Affaires de personnel :
  - 9/1 Réduction du coefficient d'emploi d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.
  - 9/2 Création de deux postes d'ATSEM.
  - 9/3 Création de trois postes d'apprentis.
  - 9/4. Création d'un poste sous « contrat passerelle ».

### **1. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 Juin 2009.**

M. le Maire relève qu'aucune observation écrite ne lui est parvenue suite à l'envoi à chaque Conseiller Municipal du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 Juin 2009.

**Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 Juin 2009 est adopté à l'unanimité.**

**2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.**

M. le Maire expose :

Pour la préparation de la séance du 20 juillet 2009, les Commissions Réunies se sont tenues le Vendredi 17 juillet. Aucun compte rendu n'a pu être matériellement diffusé.

S'est également réuni :

- **Comité de pilotage PLU le lundi 29 juin** : audition de trois candidats à l'étude d'urbanisme. A l'issue de cette réunion, le Maire a décidé d'attribuer le marché à la société OTE pour un montant de 37.475 €HT. La période estivale sera consacrée à la préparation du diagnostic initial. Le comité de pilotage sera à nouveau convoqué pour un premier bilan mi-septembre.
- **Commission d'appel d'offres le mercredi 1<sup>er</sup> juillet** : attribution des marchés de travaux de viabilisation du lotissement de la forêt (voir ci-dessous pour montant). Compte tenu du niveau de prix constaté et dans l'attente du résultat des consultations eau et assainissement menées par le SDEA, le Conseil Municipal sera amené à fixer le prix de vente définitif dans sa séance du 28 septembre 2009.
- **Commission des travaux le vendredi 10 juillet** : examen des différentes variantes possibles du projet d'aménagement de la route de France et d'extension du cimetière. Une esquisse a été retenue par la commission et fera l'objet d'une étude plus approfondie et chiffrée.
- **Commission Développement Durable le mercredi 15 juillet** : examen des résultats de performance énergétique des bâtiments communaux. Orientations d'investissement à privilégier dans le cadre de la provision financière arrêtée au stade du BP 2009.

A également eu lieu :

- **Visite de quartier** : Samedi 27 juin au niveau du Montrouge, du terrain multisports et du camping municipal du Heidenkopf.

M. BURT rappelle que lors de la Commission Développement Durable la notion de « personne responsable » par bâtiment a été évoquée. Il s'agit plus particulièrement des locaux utilisés par plusieurs occupants et pour lesquels aucun concierge n'est désigné (MMA et ancien Centre de Secours Rue des Bergers). Il estime que seul un suivi régulier par un personnel permettra de réduire les consommations dans ces bâtiments.

**POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE  
MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL le 28 mars 2008**

**Période du 25 juin 2009 au 20 juillet 2009**

Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

**Suite à la réforme du code des marchés publics, les procédures adaptées peuvent être passées sans aucune formalité jusqu'à 20.000 €HT. Le Conseil Municipal restera néanmoins informé des décisions prises pour les marchés passés supérieurs à 4.000 €HT ou de dépenses d'investissement particulières.**

<b>INTITULE MARCHE</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>MONTANT H.T</b>
Viabilisation du lotissement de la forêt : lot1 voirie	Entreprise JEAN LEFEBVRE	374.980 €
Viabilisation du lotissement de la forêt : lot2 espaces verts	Entreprise FENNINGER PAYSAGE	47.484 €
Etude d'urbanisme POS à PLU	Entreprise OTE	37.475 €
Fournitures de manuels scolaires	Librairie KLEBER	6.975 €

Consultations engagées non achevées :

- Restructuration et extension de la Maison des Arts et des Congrès : lancement de la consultation des entreprises le 17 juillet : date limite de dépôt des offres le 20 août.

Fixation des rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

**NEANT**

Exercice, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

<p><b>TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER</b></p>
---

**Information au Conseil Municipal conformément à la délégation de pouvoirs accordé au Maire en vertu de l'article L 2122-22, alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Décision	Date notification décision
02/07/2009	32	282/9 - 135	39, Rue de la Concorde	27 ares 17	Immeuble	RENONCIATION	08/07/2009
09/07/2009	53	302/58	14, Rue du Faisan	6 ares 35	Immeuble	RENONCIATION	17/07/2009
10/07/2009	6	107/9	28, Rue des Noyers	5 ares 24	Immeuble	RENONCIATION	17/07/2009

M. BURT souhaite être informé le plus tôt possible des DIA afin d'avoir plus de temps pour les examiner. M. le Maire essaiera d'informer lors des commissions qui précèdent les Conseils Municipaux.

Engagement au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal :

NEANT

**Nouvelle rubrique d'information à compter du 1er janvier 2009 : autorisations d'urbanisme délivrées par le Maire :**

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE	TLE
DP	Modification des ouvertures en façades et fermeture d'un sas	2, Rue des Cerisiers	25/06/2009	56 €
DP	Mise en place d'une piscine	22, Rue des Acacias	25/06/2009	/
DP	Rénover la toiture	10, Rue du Montrouge	25/06/2009	/
DP	Remplacement des ouvrants et pose de deux châssis de toit	14, Rue des Pommiers	25/06/2009	/
PA	Projet de lotissement	Rue de la Forêt	30/06/2009	/
PC	Agrandissement d'un abri pour camions et agrandissement d'une chaufferie bois	18, Rue du Sandholz	01/07/2009	173 €

PC = Permis de construire

PA = Permis d'aménager

PD = Permis de démolir

PCM : permis de construire modificatif

DP : déclaration préalable.

**3. Point d'information sur les travaux de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.**

M. le Maire expose :

- La dernière séance du Conseil Communautaire s'est tenue le 29 juin 2009. Au cours de cette séance, les élus communautaires ont approuvé à l'unanimité l'acquisition du

2<sup>ème</sup> étage du Bureau Central aux conditions proposées. Les représentants niederbronnois n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal se prononcera donc ce 20 juillet pour approuver la cession de ces locaux dans les mêmes termes.

En marge de ce point, M. le Maire rappelle qu'il conviendra de trouver des locaux de substitution pour l'association RAI. La commune a étudié deux alternatives et l'acquisition d'un ensemble immobilier qui accueillait l'ancienne étude notariale jusqu'en décembre 2008 est envisagée prioritairement.

Toutefois, avant de prendre un engagement définitif, il faudra que cette option soit validée puisque RAI deviendrait directement locataire de la commune. Une offre d'achat au montant estimé par le service des Domaines sera adressée au propriétaire de l'immeuble concerné.

- Le bureau de la CCPN s'est penché tout particulièrement sur la problématique du traitement des boues de station d'épuration. Conformément à sa compétence, la CCPN a fait réaliser une étude dans ce sens. Une multitude de scénarii a été envisagée. L'enjeu principal réside dans la capacité de la collectivité à transformer ce déchet en produit valorisable. Pour ce faire, les solutions techniques de filtre presse mobile, fixe ou encore de centrifugeuse ont été étudiées et chiffrées sommairement.

L'épandage agricole demeure la solution la plus économique à condition de disposer de surface suffisantes et de boues conformes. Une solution unique ne semble pas possible mais plusieurs filières de traitement seront certainement mises en œuvre.

M. BURT prend acte de ces informations et émet le souhait de voir privilégier des solutions de proximité avec les agriculteurs.

M. le Maire précise que 1800 ha seraient aptes à recevoir des boues, par cycles de 3 ans, sur le territoire de la CCPN pour l'épandage agricole. C'est sans doute insuffisant pour couvrir tous les besoins et notamment ceux futurs de la nouvelle station qui se construira à Mietesheim. Une solution de mutualisation des terres est à envisager.

M. UHLMANN intervient également en rappelant que la plupart des agriculteurs du secteur sont des éleveurs et non des céréaliers. Cette situation nécessite des terres propices à accueillir du fumier animal donc non disponibles pour des boues de station.

M. BLAISE rappelle qu'il y a une trentaine d'années l'épandage de boues en forêt avait permis d'enrichir les sols et des résultats mesurables avaient été relevés au niveau du peuplement.

M. le Maire clôt le débat en indiquant que les communes seront saisies de cette question au mois de septembre prochain pour que des solutions opérationnelles puissent être arrêtées.

- Mme WEISS fait part du succès rencontré par la présentation de l'action « aide aux aidants ». La salle polyvalente de Gumbrechtshoffen était comble ce qui dénote d'un

réel besoin dans le domaine de l'assistance à domicile aux personnes âgées et dépendantes.

#### **4. Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains : rapport d'activités 2008.**

M. le Maire expose :

Le rapport d'activités de la CCPN détaille les actions entreprises en 2008 dans le cadre des compétences exercées.

On notera plus particulièrement :

- la signature du contrat de territoire avec le Conseil Général du Bas-Rhin en février 2008 ; ce dernier fera l'objet d'une révision prochainement.
- l'engagement de l'opération collective de modernisation « OCM » portée par la nouvelle Union des Professionnels du Pays de Niederbronn-les-Bains (UPPN)
- l'engagement de l'étude préalable à deux nouvelles zones d'activité à Gundershoffen : et une zone d'environ 4 ha à côté de l'hôtel d'entreprise sur le site Hardtgaerten une zone d'environ 12 ha sur le site Dreieck aux confins des territoires de Gumbrechtshoffen et de Reichshoffen
- le soutien aux structures d'accueil collectives de la petite enfance à Reichshoffen, Mertzwiller et Niederbronn-les-Bains pour un total de 29 places en crèche et 25 places en halte-garderie ; la CCPN assure également le fonctionnement d'un relais assistante maternelle avec 187 inscrits. Au total, l'exercice de cette compétence a généré une dépense de 335.000 € Pour Niederbronn-les-Bains, le taux d'occupation moyen s'élève à 72 %. Mme WEISS précise en outre que ce taux a été calculé de manière fiable puisqu'il ne tient pas compte des heures d'accueil facturées mais non réalisées.
- le soutien à l'animation socioculturelle en partenariat avec RAI a généré une dépense de 486.000 €
- le soutien au logement par le biais de l'OPAH achevée le 30 juin 2008 a permis de réhabiliter 253 logements et injecter d'importants investissements aux bénéficiaires des entreprises locales.
- dans le domaine de la préservation de l'environnement, la CCPN a poursuivi l'opération de promotion de compostage individuel et a fait réaliser l'étude préalable à la facturation de la collecte des OM à la levée.

M. BURT s'interroge sur plusieurs points concernant le rapport d'activités.

- Est-ce que le taux d'équipement en logements sociaux sur le territoire de la CCPN est connu ? Est-ce qu'un plan de développement de la construction de tels logements est envisagé au niveau intercommunal ?
- Est-ce qu'un plan de « verdissement » de la zone d'activité du Sandholz est envisagé ?

- Quel est le type d'activités scolaires soutenu en-dehors du temps scolaire par la CCPN ?
- En quoi consiste le soutien à l'enseignement professionnel et à la création de sections Sports Etudes ?
- Au niveau du compte administratif, la dépense de reversement de la fiscalité aux communes membres semble plus importante que les recettes de TPU (5,8 contre 5 M€). Qu'en est-il ?

M. le Maire intervient sur ces différents points :

- Le parc de logement social semble d'un niveau satisfaisant au niveau du territoire et des opérations ponctuelles sont réalisées dans différentes communes y compris dans les « petites » communes. Pour l'heure, il n'existe pas de plan intercommunal de développement dans ce domaine.
- Pour ce qui concerne la ZA du Sandholz, les espaces verts sont en superficie satisfaisante : aucune opération particulière n'est prévue si ce n'est la poursuite de la végétalisation de la décharge d'inertes et des merlons qui la protègent.
- En matière de soutien aux activités scolaires, la compétence de la CCPN se limite à la prise en charge de frais de déplacement entre les communes membres et les lieux de spectacles ou d'animations afin de garantir l'égalité d'accès à tous les scolaires.
- Au niveau des structures professionnelles, la CCPN a pour vocation de soutenir le CFAI existant. Il s'agit néanmoins d'un dossier difficile puisque les principaux pôles d'attraction au niveau de la formation sont situés à Haguenau et à Strasbourg.
- Le développement d'une section Sports Etudes en tant que telle n'est pas possible pour le moment. Toutefois, « l'accompagnement éducatif » est une réalité : d'abord aide aux devoirs puis des actions de promotion du sport après la classe grâce à des enseignants volontaires. La création de la Niederbronn Basket Académie en est la preuve et connaît un franc succès auprès des parents.
- Les montants relevés au niveau du reversement de TPU sont certainement explicables et la précision sera transmise aux élus.

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2008 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.**

#### **5. Cession du 2<sup>ème</sup> étage du Bureau Central à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.**

M. le Maire expose :

Dans sa séance du 29 juin 2009, la Communauté de Communes a décidé d'acquérir le 2<sup>ème</sup> étage du Bureau Central suite à une proposition formulée par la commune.

La Communauté de Communes occupe en tant que locataire principal ces locaux d'une surface utile d'environ 450 m2 depuis juin 2002.

L'Association RAI occupe la moitié de la surface depuis la même date.

Les surfaces concernées forment le lot N° 9 de la copropriété du Bureau Central dans lequel est également inclus un local de stockage d'environ 50 m2 situé dans les combles.

Par un avis du 17 février 2009, le service des Domaines a estimé ces locaux à une valeur vénale de 533.000 €. La proposition de cession formulée par la commune s'élève à 407.000 €, déduction faite de 5 années de loyer sur les 7 acquittées.

En outre, l'assemblée générale de la copropriété a décidé en mars 2009 de faire réaliser des travaux de réparation de la toiture et de ravalement des façades.

Cette décision étant antérieure à la cession des locaux, la commune prendra à sa charge l'intégralité de sa part.

En marge de ce point, l'association RAI sera appelée à trouver des locaux de substitution. M. le Maire rappelle les propos tenus en ouverture de séance à ce sujet.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 10 juillet 2009,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du 29 juin 2009,

Vu l'avis N° 2009/0141 du 17 décembre 2009 du service des Domaines,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- a) de céder à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains le lot N° 9 de la copropriété du Bureau Central au prix de 407.000 € frais d'acte à la charge de l'acquéreur ;
- b) d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente y relatif devant Notaire ;
- c) de charger M. le Maire de faire procéder aux opérations comptables induites par cette cession immobilière.

**6. Camping municipal du Heidenkopf : lancement d'une étude de développement.**

M. le Maire expose :

La commune a repris en gestion le camping du Heidenkopf depuis le début du mois de mai 2009.

A l'issue des trois premiers mois d'exploitation, un certain nombre de rapports et vérifications réglementaires ont été effectuées pour que l'équipement soit aux normes.

Un certain nombre de travaux seront réalisés pendant la période d'activité, d'autres seront repoussés pendant la fermeture annuelle du 1<sup>er</sup> novembre au 30 mars.

D'ailleurs, la commission de sécurité présidée par Mme le Sous-Préfet a prescrit une année de délai pour que la commune puisse procéder à tous les travaux de mise aux normes.

La fréquentation observée depuis la reprise est relativement favorable par rapport aux exercices passés et une forte demande est enregistrée par la gestionnaire pour des possibilités de location saisonnière sous diverses formes (caravane, mobil-home, chalet...). Ce type de location n'est pas possible à l'heure actuelle.

Lors de l'acquisition de l'équipement, la gestion par un contrat de délégation de service public a également été évoquée.

Matériellement, il n'était plus possible de mettre en œuvre une telle procédure pour la saison 2009.

Afin d'esquisser les perspectives d'exploitation de camping, il semble opportun de faire réaliser par un professionnel du secteur de l'hébergement de plein-air une étude de développement.

M. BURT s'interroge sur l'opportunité de préfixer dans le cahier des charges le type et la quantité d'hébergement souhaité par la commune.

M. le Maire préfère que toutes les possibilités soient étudiées et que le projet soit dimensionné en fonction des emprises foncières disponibles ou éventuellement à acquérir.

## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 10 juillet 2009,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

### **décide à l'unanimité :**

de réserver une suite favorable à l'engagement d'une étude de développement du camping municipal du Heidenkopf et de charge M. le Maire d'engager la consultation y relative.

**7/1. Accueil de jeunes sous Service Volontaire Européen à la Maison de l'Archéologie des Vosges du Nord et location d'un local : convention avec I.C.E.**

L'Adjointe au Maire, Melle Anne GUILLIER, ne prend pas part à l'examen de ce point.

M. le Maire expose :

La commune accueille depuis plusieurs années un jeune sous statut du Service Volontaire Européen (SVE).

Ces jeunes, issus de l'Union Européenne, effectuent un service d'une année au sein d'établissements publics ou d'intérêt général dans le domaine culturel ou social par exemple.

Au niveau de la France, l'Association Initiative Chrétienne pour l'Europe (ICE) coordonne cet accueil pour environ 60 jeunes par an.

Cette association est hébergée depuis Octobre 2008 au Bureau Central.

Pour l'année à venir, il est proposé de reconduire l'accueil de 2 jeunes affectés à la Maison de l'Archéologie des Vosges du Nord, la contrepartie étant une contribution de 490 €par mois et par jeune.

Par ailleurs, les deux jeunes actuellement accueillis quitteront leur lieu d'accueil plus tôt que prévu et la subvention correspondante de la ville sera remboursée.

Il est également proposé de reconduire la location à l'association ICE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 du logement situé au Bureau Central.

Ce logement permettra d'accueillir les services administratifs de l'association ainsi qu'un jeune volontaire intervenant au Centre de Rencontre et dans les classes bilingues de l'école maternelle et du Groupe Scolaire.

Compte tenu des moyens très limités de l'association et en contrepartie d'un service de surveillance générale du bâtiment, il est proposé de participer à hauteur de 150 €par mois aux frais de location du logement (hors charges).

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 10 juillet 2009,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**  
(Melle GUILLIER ne prend pas part au vote)

- a) d'autoriser M. le Maire à signer avec l'association Initiative Chrétienne pour l'Europe une convention permettant l'accueil à la Maison de l'Archéologie des Vosges du Nord de 2 jeunes sous statut SVE,
- b) de verser à ladite association une participation de 11.760 € en vue de cet accueil en deux parts égales de 5.880 € en octobre 2009 et en avril 2010,
- c) de solliciter le remboursement de la subvention non affectée pour l'accueil de deux jeunes en 2008/2009 ;
- d) de verser à ICE une subvention de 1.800 € en deux parts égales de 900 € en octobre 2009 et en avril 2010 correspondant à une aide à la prise en charge du loyer d'un logement au Bureau Central.

**7/2. Subvention à l'association des Amis de la Wasenbourg.**

M. le Maire expose :

L'Association des Amis de la Wasenbourg envisage de réaliser un programme de réhabilitation du château de la Wasenbourg.

Ce projet était porté par feu M. Roger ROMINGER et n'avait pu aboutir.

La priorité consiste à restaurer la cheminée du logis seigneurial fortement dégradée.

Le Conservateur Régional des Monuments Historiques a donné son accord pour ces travaux en date du 19 février 2009.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé de prendre en charge la quasi-totalité de ces travaux estimés à 2.450 € par voie de subvention.

Le feu vert a été donné par la Commission Culture du Conseil Général en juin 2009. Cependant l'association ne dispose d'aucun moyen propre et le versement du Conseil Général n'interviendra que sur présentation de factures acquittées dans un délai souvent assez conséquent.

Aussi, est-il proposé d'accorder à cette association une avance sous forme de subvention à rembourser dès versement de l'aide du Conseil Général du Bas-Rhin.

Mme WENDLING précise que les travaux à réaliser sont urgents compte tenu des dégradations constatées au niveau de la cheminée.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 10 juillet 2009,

Considérant que les travaux de restauration du château de la Wasenbourg sont d'intérêt général,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

d'attribuer une subvention de 2.450 € à l'Association des Amis de la Wasenbourg remboursable dès perception de l'aide financière correspondante du Conseil Général du Bas-Rhin.

**7/3. Demande de subvention au Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre d'une exposition à la Maison de l'Archéologie.**

M. le Maire expose :

La Maison de l'Archéologie des Vosges du Nord accueille à partir du mois de septembre une exposition de peinture consacrée à Jean Rouppert.

Cette exposition est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 10 juillet 2009,

Vu le coût prévisionnel de l'exposition et ses modalités d'organisation,

Considérant que cette exposition a vocation à promouvoir la culture locale,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

de solliciter une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin en vue de l'organisation d'une exposition à la Maison de l'Archéologie des Vosges du Nord consacrée au peintre Jean Rouppert.

**7/4. Subvention à l'IME d'Ingwiller.**

M. le Maire expose :

La commune est sollicitée pour une participation à des séjours effectués par 3 enfants de Niederbronn-les-Bains à St Malo, Paris et Amnéville.

Il est proposé d'accorder l'aide financière habituelle, soit 5,50 € par jour et par enfant, à raison de

- 1 séjour de 6 jours à SAINT MALO
- 1 séjour de 4 jours à PARIS
- 1 séjour de 5 jours à AMNEVILLE

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 10 juillet 2009,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

de verser une subvention de 82,50 € à l'IME d'Ingwiller et environs dans le cadre de séjours d'enfants domiciliés à Niederbronn-les-Bains à St Malo, Paris et Amnéville.

**7/5. Subvention d'investissement au Centre de Rencontre Albert Schweitzer.**

M. le Maire expose :

Dans sa séance du 25 septembre 2006, le Conseil Municipal avait réservé un avis favorable à une subvention de 15 % de l'investissement consacré par le Centre Albert Schweitzer à la création d'un site d'accueil du cimetière militaire allemand et d'une exposition permanente.

Le montant de l'investissement n'était pas connu à cette époque et la concrétisation du projet n'a pu s'effectuer qu'au terme de deux années.

Ce nouvel équipement a été inauguré le 31 mai 2009.

Le montant total des dépenses s'élève à 58.173,64 € soit une subvention prévisionnelle de l'ordre de 8.726,05 €

M. le Maire indique qu'une visite de cette exposition permanente sera organisée pour les conseillers municipaux au courant de l'automne.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 10 juillet 2009,

Considérant que le projet d'exposition permanente « destins de guerre » relève de l'intérêt général de promotion de l'amitié franco-allemande,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

d'attribuer au Centre de Rencontre Albert Schweitzer une subvention d'investissement de 8.726,05 € relative à la création de l'exposition permanente décrite ci-dessus.

**8/1. Triathlon Challenge France : organisation d'une 3<sup>ème</sup> édition.**

M. le Maire expose :

Suite à la 2<sup>ème</sup> édition du Triathlon Challenge France, une réunion de débriefing a été organisée en mairie le 26 juin 2009.

Les points suivants ont été particulièrement relevés :

- Le tri des déchets devra être amélioré ; la volonté ferme de prendre en compte cet aspect environnemental me convient tout à fait ;
- La cérémonie d'ouverture dans les locaux d'Alstom à Reichshoffen semble disproportionnée par rapport au public accueilli. Aussi, je formule un avis favorable à votre proposition d'organiser le samedi soir une course des accompagnateurs suivie d'une cérémonie d'ouverture dans le parc du Casino aux environs de 21 h 30 – 22 h 00. Cette cérémonie serait suivie d'un spectacle pyrotechnique pris en charge par la commune. Aucune animation ne serait proposée après la course puisque la plupart des athlètes souhaitent rejoindre leur domicile rapidement.
- Les horaires des courses et le parcours seraient maintenus en 2010. Le décalage de 2 heures de la course a effectivement permis de ne restreindre la circulation à Niederbronn-les-Bains que début d'après-midi. Il est judicieux de prévoir les premières arrivées aux environs de 15 h.
- La commune reprendra à sa charge l'édition d'un support de communication spécial destiné à informer la population des conditions de circulation.
- Le marché du terroir reste maintenu mais la mise en place par la commune de chalets est superflue. Les exposants concernés pourront occuper la Place des Thermes avec leur propre matériel.
- Le maintien du circuit 2009 en 2010, sachant que la signalisation pourrait encore être améliorée. Attention au double-sens dans la vallée du Jaegerthal.
- La poursuite d'un travail de fidélisation des bénévoles nécessaires au bon déroulement de la manifestation. Important ! Ne pourrait-on récupérer l'association « Courir » ? Il faut mieux « manager » et « valoriser » les bénévoles.
- Il faudrait un minimum de rangement après la course dès dimanche soir.

**Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la participation de la commune à une troisième édition du Triathlon Challenge France le 13 juin 2010.**

## **COMMUNICATIONS**

DATE	HORAIRE	INTITULE	LIEU
25 Juillet	A partir de 17 h	Nuit Artisanale	
24 Juillet	14 h	Commission Culture et Vie Associative	Salle des Commissions
27 Juillet	18 h	Commissions Réunies : séance bilan Celtic	Salle CM
du 2 Août au 8 Août		Festival Rêves de Mômes Inauguration le 2 Août à 11 heures	
6 Août	18 h	Cérémonie commémorative Bataille du 6 Août 1870	Reichshoffen
30 Août	De 10 h à 18 h	Forum des Associations	Gymnase
4 Septembre	18 h	Vernissage Exposition Jean Rouppert	Maison de l'Archéologie
28 Septembre	20 h	Conseil Municipal	Salle CM

**A noter** : Inauguration terrain multisports : **dimanche, 18 Octobre à 16 heures**

Fête de Noël des Seniors (Foyer St. Martin + Casino) : **jeudi, 10 décembre 2009**

M. le Maire rappelle que 2009 marque le 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'évacuation des Niederbronnnois à Eymoutiers. Il a pris l'attache de M. le Maire PERDUCAT pour organiser un déplacement chez les Pelauds par une délégation du Conseil Municipal. Ce serait le dernier week-end du mois de septembre ou le premier week-end du mois d'octobre.

### SEANCE A HUIS CLOS

**9/1. Réduction du coefficient d'emploi d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.**

M. le Maire expose :

Un Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe faisant fonction d'ATSEM depuis 2002 a exprimé le souhait de ne plus effectuer de compensation horaire suite à la suppression de l'école le samedi matin. Son service était assuré à la bibliothèque municipale.

Dans ces conditions, son coefficient d'emploi sera réduit de 2/35° et fixé à 30,5/35°.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 10 juillet 2009,

Vu la demande exprimée par l'intéressée,

Considérant que la réduction du coefficient d'emploi est inférieure à 10 % du temps de travail initial,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

### décide à l'unanimité :

de transformer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe affecté à l'école maternelle du Montrouge pour un coefficient d'emploi de 32,5/35° en poste similaire pour un coefficient d'emploi de 30,5/35°.

### **9/2. Création de deux postes d'ATSEM.**

M. le Maire expose :

Deux postes d'ATSEM (écoles du Montrouge et du Petit Pont) sont actuellement pourvus par des agents contractuels.

Les personnes concernées sont titulaires du CAP Petite Enfance mais n'ont pas réussi le concours correspondant de la Fonction Publique Territoriale.

Il est par conséquent proposé de confirmer la création de ces postes et de charger M. le Maire de procéder aux recrutements.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 26 janvier 1984 article 3 alinéa 1,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 10 juillet 2009,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

moins 2 abstentions : M. BURT et Mme BRENDEL-KOEHLER par pouvoir

- a) de créer avec effet du 20 août 2009, un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe affecté à l'école maternelle du Petit Pont pour un coefficient d'emploi de 30,5/35<sup>ème</sup> pour une durée de 1 an à pourvoir le cas échéant par un agent contractuel ;
- b) de créer avec effet du 1<sup>er</sup> septembre 2009 un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe affecté à l'école maternelle du Montrouge pour un coefficient d'emploi de 30,5/35<sup>ème</sup> pour une durée de 1 an à pourvoir le cas échéant par un agent contractuel.

**9/3. Création de trois postes d'apprentis.**

M. le Maire expose :

La commune accueille à l'heure actuelle quatre apprentis : un au service des espaces verts, un en administration générale et deux dans le domaine de la petite enfance (ATSEM).

Cette politique volontariste menée depuis plusieurs années produit des effets très concrets puisque la quasi-totalité des jeunes accueillis est actuellement en situation d'emploi.

Dans sa séance du 23 juin 2008, le Conseil Municipal avait autorisé la création de deux postes d'apprenti dans le domaine de l'animation intergénérationnelle et de l'Administration Générale.

L'apprentie « Administration Générale » a pu être recrutée et effectuera une seconde année à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009 (major de sa promotion).

Le second poste n'avait pu être pourvu dans la mesure où le financement de la filière n'était pas assuré.

Un candidat avait même été auditionné à cet effet.

La création de la filière est désormais confirmée pour la rentrée 2009/2010 et il est donc proposé au Conseil Municipal de confirmer sa décision de 2008 avec effet du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Il est proposé en outre d'accueillir de nouveaux apprentis dans le domaine de la voirie et des espaces verts.

Le poste affecté en voirie concerne la préparation d'un C.A.P. de maintenance en bâtiment. Le second affecté aux espaces verts serait réservé à un jeune issu de l'IME d'Ingwiller et concerne un C.A.P. d'aménagement paysager. Ce dernier contrat pourrait éventuellement s'étaler sur trois ans.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 10 juillet 2009,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- a) de créer avec effet du 1<sup>er</sup> septembre 2009 un poste d'apprenti dans le domaine des métiers de l'animation intergénérationnelle dans le cadre de la préparation du BPJEPS ;
- b) de créer avec effet du 1<sup>er</sup> septembre 2009 un poste d'apprenti en CAP de « maintenance en bâtiment » affecté au service voirie ;
- c) de créer un poste d'apprenti en CAP « aménagement paysager » affecté au service des espaces verts ;

**prend acte :**

- d) que les jeunes seront encadrés par des maîtres d'apprentissage agréés par l'Etat.

**9/4. Création d'un poste sous « contrat passerelle ».**

M. le Maire expose :

Dans le cadre du plan de soutien à l'emploi, le Gouvernement a publié un nouveau dispositif intitulé « Contrat Passerelle » réservé aux collectivités territoriales.

Ce dispositif prend la forme d'un C.A.E. « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » réservé aux jeunes de 16 à 25 ans, y compris de jeunes diplômés.

L'objectif est de permettre à ces jeunes de décrocher un premier emploi dans le secteur non marchand en vue de se constituer une expérience professionnelle.

La commune est susceptible d'être intéressée par ce dispositif dans le cadre du fonctionnement de l'accueil du public et de la délivrance de titres d'identité.

En effet, l'aide de l'Etat s'élève à 90 % de la charge salariale.

M. BLAISE s'interroge sur la possibilité d'employer du personnel ayant la double qualification pour travailler selon les saisons en forêt communale ou au niveau de la voirie.

M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas là de l'objet de la création de ce poste et que de telles mises à dispositions sont délicates à mettre en œuvre pour des questions de responsabilité et d'encadrement liées au statut particulier de ces personnels.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 10 juillet 2009,

Vu le plan de relance des dispositifs de contrats aidés,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

la création avec effet du 1<sup>er</sup> août 2009 d'un poste d'agent non titulaire sous contrat d'accompagnement à l'emploi « Passerelle » pour une durée hebdomadaire de 20 heures rémunéré au SMIC horaire.

**Délibération publiée et transmise  
à la Sous-préfecture  
ce 24 juillet 2009**

**Niederbronn-les-Bains, le 24 juillet 2009**

**Le Député-Maire,**

**F. R E I S S**